

# TÉLÉTRAVAIL : LA DIRECTION GAGNE DU TEMPS... POUR QUELLES RAISONS ?

La direction a convoqué les syndicats le 8 juillet à une « concertation » sur le télétravail, alors qu'ils réclamaient l'ouverture d'une négociation, déjà promise l'année dernière.

La direction a déclaré vouloir s'aligner « culturellement » avec le « Corporate » international et avoir besoin de plus de temps pour analyser notre façon de télétravailler.

Pour elle, la crise continuant, il n'y a pas lieu de se précipiter car « tout le monde peut faire autant de télétravail qu'il veut ». **La discussion aura lieu post Covid a minima.**



## Quels sont les intérêts de la direction à gagner ainsi du temps ?

- **Economiser de possibles compensations financières pour les salarié-e-s**, impossibles à obtenir avec l'accord actuel ?
- **Modifier les organisations de travail** ? La direction a affirmé qu'un nouvel accord ne se fera pas sans contrepartie et notamment sur les locaux et l'aménagement des bureaux.
- Permettre à la direction d'**expérimenter** ses propres organisations sans consultation des représentants du personnel ?
- **Autres... ?**



## LES PROPOSITIONS DE LA CGT

**1/ Conditions d'accès** : nous considérons que le télétravail doit devenir un droit. Pour cela nous proposons qu'un jour par semaine serait obtenu de droit (sauf impossibilité réelle) et qu'un jour soit soumis à l'approbation du manager. Comme aujourd'hui ces jours seraient utilisés sur un trimestre. Nous souhaiterions aussi garantir que cette possibilité reste sur la base du volontariat, le maintien de l'avenant au contrat de travail et la nécessité d'une certaine ancienneté (1 an ?) Les conditions devraient être les mêmes pour tou-te-s.

**2/ Santé et Sécurité** : si le télétravail peut permettre de réduire le stress dû à l'organisation journalière, le temps de trajet, il rend encore plus difficile la séparation entre vie personnelle et vie professionnelle, induit souvent une baisse de l'activité physique, accentue les violences intra-familiales, etc...

→ La CGT revendique la mise place d'un suivi médical régulier.

**3/ Temps de travail et droit à la déconnexion** : nous souhaitons que les horaires de travail soient clairement établis dans l'avenant mais aussi la mise en place de réels moyens de déconnexion : blocage des e-mails, du réseau (sauf autorisation spécifique ou auto-déclaration ?) le soir et le week-end. ST doit aussi s'engager sur la non-utilisation des nouveaux outils (notamment de la suite Office365) à des fins de surveillance.

**4/ Importance de l'organisation** : La CGT revendique l'intérêt pour les travailleurs de définir eux-mêmes leur organisation de travail : temps de travail collectifs, organisation des locaux, besoins en matériels, etc...

**5/ Aspect matériels** : nous considérons qu'un salarié en télétravail a les mêmes droits que le salarié présent dans les locaux. L'employeur doit donc fournir le matériel nécessaire à la réalisation du travail (2<sup>ème</sup> écran, dock station, chaise de bureau, casque audio). La mauvaise santé du salarié étant aussi préjudiciable à l'entreprise, nous considérons que des éléments mobiliers doivent être fournis au salarié pour garantir sa bonne posture.

Par ailleurs, nous considérons qu'un forfait quotidien permettrait de couvrir les frais professionnels engendré par le télétravail (chauffage, connexion internet, électricité, eau, repas...)

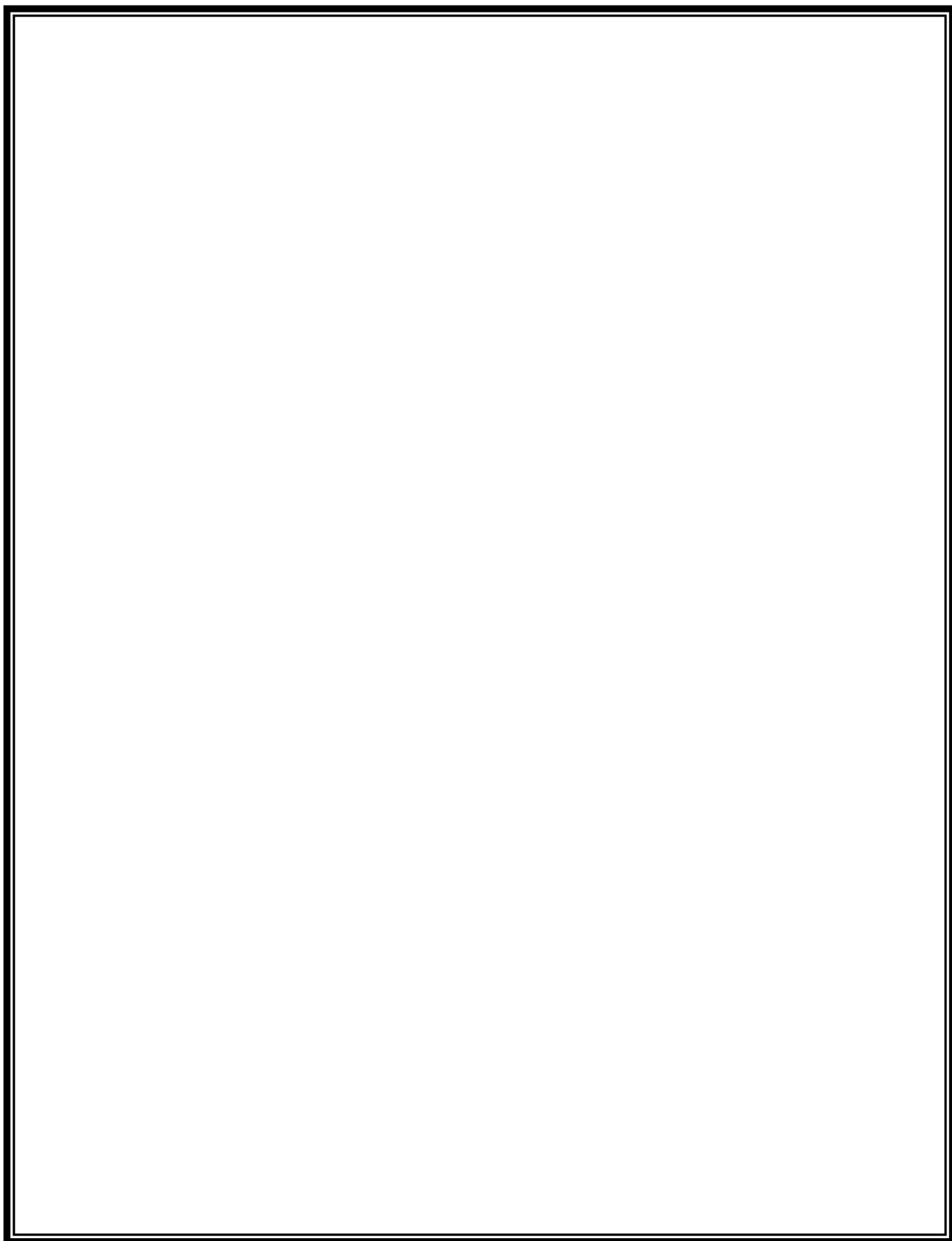
**6/ Les conditions de travail sur site** : beaucoup de salarié-e-s préfèrent le télétravail pour des besoins de calme. Nous revendiquons aussi une prise en compte de ces problématiques afin d'améliorer le travail en collectif sur site : moins d'open-spaces, plus de salles de réunions, d'endroit conviviaux. Si des débats demeurent autour des bureaux partagés (flex-office), nous portons une grande attention au risque de déshumanisation et l'absence de repères sociaux que pourraient engendrer ces dispositifs.

**7/ Communication et droit syndicaux** : il est évident que cet aspect demeure pour nous l'une des faiblesses du télétravail, tant il nous ait plus difficile d'informer et d'alerter les salarié-e-s, de construire des revendications communes et de mobiliser la population en télétravail.

Il nous parait donc important de réclamer la mise en place de moyens numériques pour les élu-e-s, les instances, et les représentants syndicaux afin de pouvoir contacter tou-te-s les salarié-e-s.

<http://stmicro.reference-syndicale.fr/files/2020/06/propositions-CGT-T%C3%A9l%C3%A9travail-le-30-juin.pptx>

**LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION**



**UNE BELLE PAGE BLANCHE !!!**